

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

**Reconstruction de
site web de l'Office
du Tourisme
Intercommunal**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 22-146

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient de confier la reconstruction de site web de l'Office du Tourisme Intercommunal à un prestataire,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Ampliation faite le

ARTICLE I : de confier la reconstruction de site web de l'Office du Tourisme Intercommunal à la société IRIS Interactive sise Cité Numérique du Pensio 4, rue du PNDP 43000 LE PUY-EN-VELAY pour les montants ci-après :

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

- Investissement :

- Licence : 10 350 € HT
- Frais d'installation : 3 735 € HT
- Formation : 2 850 € HT

Et par la publication
le :

- Fonctionnement sur une période de 4 ans :

- Hébergement + 1NDD + Aseptio : 900 € HT/an
- Evolution continue et TMA : 3 000 € HT/an

Et par notification de :

ARTICLE II : la présente décision n° 22-146 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 24 novembre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER